

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

**Année 2018  
Séance du 12 décembre 2018**

**N° 28**

**Objet : Création poste adulte  
relais  
Politique de la ville – Cœur de  
ville**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le douze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommée secrétaire de séance : Emmanuelle MARTIN**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 26), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe (à partir du rapport n° 10), PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Etait suppléé :**

RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean Pierre

**Etaient représentés :**

AUBERT Serge a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
AYMES Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel  
BRUN Patricia a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
CAREL Serge a donné pouvoir à AILHAUD Régine  
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia  
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard  
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis  
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à PAUL Gilles  
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 25)  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre  
POULEAU Philippe a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle (jusqu'au rapport n° 09)

**Etaient excusés :**

|                          |                        |
|--------------------------|------------------------|
| AILLAUD Jean Pierre      | MAGAUD Marie José      |
| AILLAUD Sylvie           | MUNOZ MALDONADO Julien |
| AUZET Guy                | PAYAN Claude           |
| BALIQUE François         | REBOUL Childéric       |
| BARTOLINI Bernard        | ROCHAT Jacques,        |
| BAUDOU MAUREL Marie Anne | SERRA Victor           |
| BOURJAC Jean Marie       | SEVENIER Jean,         |
| DE VALCKENAERE Gilles    | THONATTE Lionel        |
| FERAUD Maryline          | TONELLI Corinne        |
| GRAVIERE Remy            | URQUIZAR Danièle       |

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2018

Application agréée E. legalis.com

99\_DE-004-200067437-20181212-28\_12122018

**Monsieur Gilbert REINAUDO, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération dans le cadre de sa compétence politique de la ville, développement économique et équilibre social et de l'habitat est signataire :

- d'une part d'un contrat de ville 2015-2020 qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers et à réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires. Sur le territoire de Provence Alpes Agglomération, le contrat de ville concerne un quartier prioritaire situé à Digne les Bains : centre-ville – le Pigeonnier ;
- d'autre part d'une convention pluriannuelle sur la période 2018-2023 dans le cadre d'un programme national « Action cœur de ville », qui doit permettre de revitaliser le centre-ville en agissant notamment sur l'espace public, l'espace commercial et l'habitat.

Le contrat de ville permet d'accéder à des financements pour la création d'un poste d'adulte relais dont les missions sont les suivantes :

- Assurer l'animation locale du contrat de ville
- Développer un réseau d'acteurs politique de la ville/Cœur de ville :
- Assurer l'organisation des instances de gouvernance politiques et techniques et commandes ponctuelles (enquêtes, évènements...).
- Assurer et faciliter le lien entre les instances participatives (citoyens), les signataires du contrat de ville/action cœur de ville et les opérateurs.
- Accompagner les initiatives citoyennes en lien avec le contrat de ville/Cœur de Ville (conseil citoyen, associations de quartiers...)

Cet emploi fait l'objet d'un financement, dans le cadre d'une convention spécifique adulte relais, à hauteur de 19 349 € sur une période de trois ans.

Il est proposé :

De créer un poste d'adulte relais à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et ce pour une période de trois ans.

La rémunération maximale sera calculée par référence à la grille indiciaire d'un cadre d'emplois de catégorie B, sur la base de l'indice majoré 429, ce qui représenterait un cout employeur de 34 446.17 € annuel brut et chargé, financé à hauteur de 19 349€ (soit un coût pour la collectivité de 15 097.17€ annuel brut chargé.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi, il convient d'autoriser Madame la Présidente à mettre en œuvre la procédure de recrutement pour la période considérée.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

